

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 8 novembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 19 novembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

### MARCHES PUBLICS – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS, DES FOURNITURES ET PRESTATIONS ASSOCIEES

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Bruno JUGE, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORESTEL, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

#### Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 NOVEMBRE 2019****MARCHES PUBLICS – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS, DES FOURNITURES ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

#### Contexte national

40 000 à 60 000 personnes décèdent chaque année en France d'un arrêt cardiaque extrahospitalier. C'est dix fois plus de victimes que les accidents de la route.

En France, le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque est estimé entre 2 et 3%.

Il atteint 40% dans certains pays européens où la population est mieux formée aux gestes qui sauvent et les lieux publics davantage équipés en défibrillateurs automatisés externes (DAE). Une intervention rapide favorisée par la connaissance des gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur permettrait de sauver 5 000 à 10 000 vies chaque année.

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur semi automatisé ou automatisé externe.

Généraliser l'installation des défibrillateurs et former la population aux gestes de premiers secours constituent donc une exigence de santé publique.

#### Evolution réglementaire

Suite à une évolution réglementaire (parution du décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018), il est demandé à l'ensemble des collectivités et EPCI d'installer des défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans certains établissements recevant du public (ERP), ainsi que de transmettre l'information en Préfecture.

Le décret suscit e d efinit la mise en place des DAE dans ces ERP suivant ce calendrier :

Cat�egorie ou type d'�tablissement recevant du public	Effectifs admissibles (personnes, y compris usagers et salari�es)	Date limite de mise en �uvre
Tous types :		
Cat�egorie 1	>= 1501	2020
Cat�egorie 2	701 � 1500	
Cat�egorie 3	301 � 700	
Cat�egorie 4	Fonction type < Effectif <= 300	2021
Cat�egorie 5	En fonction seuil assujettissement	2022
Uniquement pour les types suivants : - structures d'accueil pour personnes �g�ees (J)		

Accus e de r eception en pr efecture  
079-200041317-20191120-C55-11-2019-DE  
Date de t el etransmission : 26/11/2019  
Date de r eception pr efecture : 26/11/2019

<ul style="list-style-type: none"> <li>- structures d'accueil pour personnes handicapées (J)</li> <li>- établissements de soins (U)</li> <li>- établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives (X)</li> <li>→ Salle polyvalente sportive de moins de 1200 m2 ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50m</li> </ul>		
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Le décret suscit e pr ecise que lorsque plusieurs ERP tels que mentionn es ci-dessus, sont situ es soit sur un m eme site g eographique soit sont plac es sous une direction commune, le d efibrillateur peut  tre mis en commun.

Par ailleurs, le propri etaire du d efibrillateur veille   la mise en  uvre de la maintenance de l' quipement et de ses accessoires (il s'agit en particulier de la batterie et des  lectrodes qui sont des  l ements avec dur ee de vie limit ee).

Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat des d efibrillateurs, des fournitures et prestations associ ees

Dans un souci d'homog enit e en mati ere de politique d'achat, la Communaut  d'Agglom eration du Niortais (CAN), la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, un certain nombre de communes de la CAN ont souhait  constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de d efibrillateurs, ainsi que des consommables ( lectrodes et batteries) pour la dur ee des accords-cadres respectifs, soit   compter du 1er juin 2020, au plus t t, pour une dur ee de 4 ans maximum.

Par ce groupement, les collectivit s pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des  quipements et des co ts d'achat ;
- une mutualisation des comp tences en termes d'achat et de march .

Le groupement sera constitu , une fois la convention sign ee et rendue ex cutoire, jusqu'  expiration des march s. La Communaut  d'Agglom eration du Niortais est coordinatrice de ce groupement. Les modalit s de fonctionnement du groupement sont d ecrites dans la convention jointe en annexe. Les march s seront pass s sous la forme d'accords-cadres. Les prestations d emarreront   compter du 1er juin 2020, au plus t t pour une dur ee de 4 ans maximum.

Le montant concern  pour l'ensemble des membres du groupement est estim  entre 150 000   HT et 360 000   HT pour les 4 ans. Le montant des besoins de la CAN est estim    15 000   HT pour les 4 ans.

D efibrillateurs de la CAN :

La CAN dispose d'un parc de 18 d efibrillateurs r epartis sur ses principaux sites et  quipements.

Suivant les comp tences et le patrimoine de la CAN   cette date, suite   la parution du d cret du 19 d cembre 2018, la CAN envisage d'acqu rir 5 d efibrillateurs suppl ementaires (3 en 2020, 1 en 2021 et 1 en 2022).

Il est demand  au Conseil d'Agglom eration de bien vouloir :

- Adh rer au groupement de commandes pour l'achat de d efibrillateurs, des consommables et prestations associ ees ;
- Approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser le Pr sident   la signer

<p>Accus� de r�ception en pr�fecture  le 26/11/2019 15:11-2019-DE  Date de t�l�transmission : 26/11/2019  Date de r�ception pr�fecture : 26/11/2019</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en qualité de coordonnateur, à lancer la consultation adéquate et à signer les marchés et toutes les pièces en découlant, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jean BOULAIS**

**Vice-Président Délégué**